

DOSSIERS D'APPEL D'OFFRE POUR LE TRANSPORT DES VIVRES ET NON VIVRES DU PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE A BUHUMUZA- COMMUNES DE RUYIGI, GISURU ET BUTAGANZWA.

A. Contexte

Dans le cadre des efforts du Gouvernement du Burundi visant à améliorer la fréquentation, la rétention et la réussite des élèves du cycle fondamental, le **Programme National d'Alimentation Scolaire Endogène (PNASE)** constitue un levier stratégique majeur, en lien avec la vision nationale qui place l'éducation au cœur du développement du capital humain.

À ce jour, le PNASE est mis en œuvre dans plusieurs provinces et communes du pays, contribuant non seulement à l'amélioration des performances scolaires et de l'état nutritionnel des élèves, mais également au renforcement de l'économie locale grâce à l'achat de denrées auprès de coopératives de petits producteurs. Cette approche favorise l'accès au marché pour les producteurs locaux et stimule les économies rurales, avec des investissements significatifs injectés chaque année.

En droite ligne des priorités du Gouvernement du Burundi (GoB) Catholic Relief Services- United States Conference of Catholic Bishops, Programme du Burundi (CRS au Burundi) est appelée à accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la contribution du Gouvernement, en étroite collaboration avec le MENRS/APSESE-DNCS, le PAM, les DPE et les autorités communales. Cette nouvelle phase doit permettre de capitaliser sur les acquis du PNASE et sur les leçons pratiques des 100 écoles anciennement appuyées par le projet Bigebosé dans les communes de Ruyigi, Gisuru et Butaganzwa, notamment en matière de gouvernance scolaire, gestion des vivres, suivi des stocks, mobilisation communautaire, redevabilité et qualité de mise en œuvre.

Au cours de l'année scolaire 2026-2027, CRS Burundi, sur l'appui du gouvernement du Burundi prévoit ainsi de distribuer des repas chauds constitués du riz fortifié, la farine de maïs et soja enrichie (CSB+), l'huile de palme, du sel de cuisine iodé et du haricot qui seront essentiellement achetés localement ou régionalement. Toutefois, une bonne quantité de ces vivres est déjà stockée au magasin de CRS à Ruyigi et devra être livrée aux 100 écoles réparties dans les 3 communes ci-haut citées.

A cet effet, Catholic Relief Services-USCCB, Programme du Burundi (CRS/Burundi), sis à Bujumbura, Quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo # 56, lance un appel d'offres pour le service de transport des vivres et non vivres depuis son entrepôt central situé à Ruyigi centre vers les 100 écoles pilotes réparties dans les différentes communes.

La liste des écoles participants dans ce programme d'alimentation scolaire dans ces 3 communes est reprise ci-dessous :

No	LOCALITES/COMMUNES	LISTE DES ECOLES PAR COMMUNE
1	BUTAGANZWA (17 ECOLES)	KIGARAMA I, KIGARAMA II, KIYABU, TABA, KIVOGA, MPAME, GIKWIYE I, GIKWIYE II, BARTYE, CARAGATA I, CARAGATA II, BIHORORO, BIGERA, RUGUNGU II, BISINDE I, BISINDE II, KAZIMYA.
2	RUYIGI (32 ECOLES)	MAGEYO I, MAGEYO II, NYAMUGARI, BUKAMBA, MUGOGO, NYANKANDA, MUYANGE, KIREKA, KIRAMBI I, GASHAWE, BUSORO, NYARUNAZI, MUSAMA, GATWARO, BIGOMBO, KAYONGOZI I, KAYONGOZI II, NZOZI, BIKINGA, BUHEVYI, NYAMUTOBO, BUNOGERA, RUYIGI I, RUYIGI II, NYARUNAZI II, GISORO, DUTWE, GAHEMBA, SANZU, RUGARI, KIGAMBA I, KIGAMBA III.
3	GISURU (51 ECOLES)	GATARE, ITABA, NTENDE, KIGAMBA II, GAHORORO, NYARUMANGA, MUVUMU, MIGENDE, NYABIGABIRO, RUGAGA, MUSENYI, NYABITARE I, NYABITARE II, NYAKIRUNGA, MUHINDO, RUYAGA, NKURUBUYE, MARENGA, MWEGEREZA I, MWEGEREZA II, CAGA, KIGUME, GISURU I, GISURU II, ITAHE, KAVUMWE, MUREHE I, RUBANGA, KABANGA, KINYINYA I, KINYINYA II, NYAMUNAZI, KIBARI, VUMWE I, VUMWE II, BUGONGO, NGARADE, KARINDO, GASUNU, NYAGASIMBI, NYAKIYONGA, NYAGITIKA, NYARUMURI, RUTAMBA, NYAGAHANDA, BIKOBE, RUBESHI, NYARUGANDA, MAGO, REMBA, TITI.

Les soumissionnaires intéressés par cette offre sont priés de présenter leurs offres sous pli fermé au bureau de CRS Burundi sis à Bujumbura, Quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo no 56 ou au bureau/entrepôt de CRS Ruyigi, quartier Sanzu (derrière le marché de Ruyigi), au plus tard, Mercredi le 19 Aout 2026 à 14 heures précises.

B. Les conditions du marché :

1. Ce marché est ouvert à égalité de conditions à toute personne physique ou morale ayant les capacités matérielles, techniques et financières suffisantes.
2. Le marché porte sur le transport des vivres et non vivres du programme d'alimentation scolaire de Buhumuza, précisément à Ruyigi depuis son entrepôt central situé à Ruyigi vers les 100 écoles avec possibilité de combiner deux ou plusieurs écoles par un seul voyage tenant compte de leur emplacement et du tonnage ou volume d'articles à transporter pour chacune d'elles.
3. Avoir au moins six (6) **camions containerisés** (Le camion containerisé est un camion dont la carrosserie est faite avec tôle ou conteneur pour protéger les vivres et non vivres contre les intempéries ou risque de vol) pouvant transporter entre huit et vingt tonnes (8MT - 20MT) pour partir à différentes destinations en même temps.

4. Les camions doivent être assurés avec au moins deux garanties : Responsabilité Civile (RC) et Intérieur Occupant du Véhicule (IOV) pendant la période du contrat.
5. Les camions doivent être en bon état mécanique et technique avec un certificat de contrôle technique de l'OTRACO valide.
6. Les chauffeurs devront avoir, pendant les voyages, tous les documents requis pour le transport de ces vivres et non vivres ainsi qu'un permis de conduire biométrique avec catégorie du véhicule qu'il conduit.
7. Tout soumissionnaire, pour être éligible, doit au minimum disposer d'un registre de commerce ainsi que d'un Numéro d'Identification Fiscale et doit être en règle avec l'OBR.
8. **La carrosserie doit être containérisée et fermer avec cadenas pour assurer la sécurité des vivres et non vivres.**
9. Toutes les réparations des camions pendant la période de location sont à la charge du soumissionnaire.
10. Le soumissionnaire s'engage à remplacer immédiatement les camions en panne et/ou le chauffeur défaillant pour assurer la bonne continuité des activités du programme. Le chauffeur devra se munir des outils de communication comme le téléphone avec un crédit d'unités suffisantes pour transmettre les informations dans les délais à toutes les deux parties.
11. Le chauffeur et toute autre personne travaillant sur le camion pendant le transport sont à la charge du soumissionnaire.
12. Le transporteur sera responsable des vivres et non vivres chargés jusqu'à la livraison au point de destination. Il devra s'assurer que l'expéditeur lui signe un document (Bordereau de transport ou Bon de sortie) confirmant la quantité à livrer à destination.
13. Chaque camion mis à la disposition de CRS fera objet d'inspection et le chauffeur devra signer sur la fiche d'inspection. Seuls les camions remplissant les critères ci-dessus seront autorisés à entrer dans la cour de l'entrepôt pour le chargement.
14. Les frais de chargement sont à charge de CRS/Burundi tandis que le déchargement sera assuré par les membres de la communauté bénéficiaire. Néanmoins, en cas de panne du camion et de nécessité de transférer la quantité chargée sur un camion de remplacement, les frais encourus lors d'une telle transaction sont à charge du soumissionnaire/transporteur.
15. En cas de détérioration ou de perte de la marchandise transportée (Vivres ou non vivres), le transporteur devra payer les frais y afférents et le montant sera calculé selon les règles et procédures de CRS/Burundi et sera déduit de la facture avant le paiement.
16. Le soumissionnaire gagnant sera payé au plus tard 20 jours ouvrables après réception et acceptation de la facture validée sur laquelle seront attachés bordereaux de livraison dûment signés.
17. Le soumissionnaire gagnant mettra à la disposition de CRS le nombre de camions nécessaires pour la distribution mensuelle ou trimestrielle et CRS se chargera de leur affectation vers les écoles, et si nécessaires, faire des combinaisons. Le transporteur ne sera pas autorisé à modifier les affectations des camions pour son intérêt, mais au besoin, pourra demander le changement des affectations au près du personnel de CRS en cas de problème mécanique d'un camion.
18. Validité de l'offre : 6 mois

C. Composition des offres

1. Copie du registre de commerce et du Numéro d'Identification Fiscale (NIF) du soumissionnaire confirmé par le service habilité.
2. Copie originale de l'attestation fiscale en cours de validité.
3. Copies de la carte d'assurance et du certificat de contrôle technique de l'OTRACO valide durant la période de location ainsi que l'autorisation de transport des marchandises pour les camions présentés.
4. Une offre financière en francs burundais (BIF), précisant **le coût moyen de location par jour et par camion selon le tonnage qu'il peut transporter, le coût du carburant inclus ainsi que toutes taxes comprises incluant la Taxe sur la Valeur Ajoutée**, pour les transporteurs assujettis à la TVA.

5. Attestation d'expérience ou copies des contrats détaillant les marchés similaires exécutés par le soumissionnaire au moins au cours des 24 derniers mois (type de marchés, date du contrat, nom du client et les coordonnées téléphoniques de la personne de contact).
6. La liste des camions et leur capacité de transport (tonnage) que le soumissionnaire (transporteur) va mettre à la disposition de CRS pour assurer ce transport, attacher leur cartes roses, les cartes d'assurance et autorisation de transport indiquant le tonnage que chaque camion va transporter.

D. Echéance et modalités de dépôt des offres

1. Les dossiers d'offres sous plis fermés seront adressés à Madame le Country Manager de CRS/Burundi, avec la mention « **CONFIDENTIEL – Offre pour le transport des vivres et non vivres pour le Programme d'alimentation scolaire à Buhumuza - Ruyigi_ Août 2026** » bien visible dans le coin supérieur droit de l'enveloppe.
2. Le dossier peut aussi être soumis (en copies scannées) par courrier électronique à l'adresse suivante : BI_PROC@crs.org avec la mention « **Offre pour le transport des vivres et non vivres pour le Programme d'alimentation scolaire à Buhumuza - Ruyigi_ Août 2026** » comme objet du message.
3. L'offre en (1) une copie originale sera déposée obligatoirement en copie physique, au Bureau de CRS Burundi sis à Bujumbura Mairie, Commune Mukaza, quartier Kiriri, Boulevard Mwezi Gisabo, Numéro 56 ou au bureau/ entrepôt de CRS Ruyigi, quartier Sanzu (derrière le marché de Ruyigi). Les soumissionnaires signeront après dépôt des dossiers dans le registre des offres à la Réception du Bureau de CRS Burundi à Bujumbura ou au bureau/ entrepôt de Ruyigi.
4. Toute enveloppe qui arrive devant le comité de sélection non scellée sera disqualifiée d'office.
5. Tout soumissionnaire ayant mal exécuté le marché antérieur de CRS sera disqualifié d'office.
6. La date limite de dépôt des offres est fixée **au Mercredi, le 9 septembre 2026 à 14h00**. Les offres soumises après cette date ne seront pas acceptées.
7. Validité de l'offre : Six (6) mois à partir de la date limite de soumission.

E. Autres dispositions

1. CRS Burundi se réserve le droit de rejeter une ou toute offre non conforme au point B.
2. Le gagnant accepte de remplir la fiche d'identification du fournisseur qui lui sera présentée par le chargé des approvisionnements de CRS.

N.B : CRS encourage tous les fournisseurs intéressés à participer, même ceux qui n'ont pas encore fourni à CRS.